

CONTRAT DE LOCATION

JEUX GONFLABLES



2

LOUEUR :

S.A.S LUDIK AIR PARK

20 Rue Des Closes Boyard
88140 SURIAUVILLE
N° SIRET : 802 355 107 000 11
Code APE : 9329 Z
N° TVA : FR 51 802355107

DEVIS N°:

Article 1 :

Ce contrat de location de structures gonflables est réservé à l'usage exclusif **du locataire**

Article 2 : Durée

La durée de la location est précisée sur le devis avec le jour de location, les horaires pour retirer la structure et les horaires du retour de la ou des structure(s).

Article 3 : Assurance et Sécurité

Les structures gonflables possèdent la norme Européenne 14-960.

La capacité maximum est de 10 enfants âgés de 2 à 15 ans par structures.

Toutes les structures et les ancrages de celles-ci sont exclusivement installées par **le locataire** suivant la feuille La structure ne peut être utilisée en cas de forte pluie ou grand vent supérieur à 30 Km/h.

Le loueur ne pourra être tenu responsable en cas d'accident dû à une mauvaise utilisation et ou à une mauvaise Les structures gonflables doivent être utilisées par les enfants sans chaussures et sous la surveillance **du**

Article 4 : Livraison

La livraison s'effectuera par les propres moyens **du locataire**.

Le retour du matériel se fera par le **locataire**.

Le lieu de chargement et de réception s'effectuera à l'entrepôt situé au Chemin de Criole, 88200 Saint Nabord.

Article 5 : Caution

La caution peut être encaissée pour :

- Dégradation abusive de la structure,
- Mauvaise utilisation de la structure,
- Dégradation des souffleries,
- Trou anormal sur la structure.

La caution de la structure endommagée est de **1000€**.

Article 6: Notice de montage

La notice de montage (voir feuille 3) devra être lue avec attention et imprimée pour se trouver sur le lieu de la manifestation.

Article 7: Engagement

Le locataire s'engage à respecter strictement tous les articles de ce présent contrat.

En signant le devis (feuille 1), vous vous engagez à respecter ce contrat.

NOTICE D'UTILISATION D'UNE STRUCTURE GONFLABLE



UN PROBLEME ?:

Tél Frederic: 07.61.45.03.74

Tél Julien : 06.12.59.83.90

Tél Mikaël : 06.74.68.90.30

1/ Le type de Sol :

- * L'emplacement recommandé par Ludik Air Park est l'herbe.
- * Tout autre emplacement devra être recouvert par une bâche au sol (du client) avant de poser

2/ L'emplacement :

- * La structure devra être posée sur une surface plane avec 2 mètres de sécurité tout autour du j

3/ Météo :

- * La structure ne pourra pas être gonflée si un vent dépasse 30 km/h.

4/ Ancrage :

- * Les piquets d'ancrage devront être plantés dans le sol quand la structure sera gonflée MAIS

5/ Installation électrique :

- * 1 moteur -> 1 rallonge électrique de 1,5 mm² -> 1 prise de courant simple chez le particulier
- * 2 moteurs -⃛ 1 rallonge électrique de 2,5 mm² -> 1 prise de courant simple chez le particulier
- * 3 moteurs -> 1 rallonge électrique de 2,5 mm² -> 2 prises de courant simple chez le particulier

6/ Installation de la structure :



Choisir une surface plane et propre, Installer la bâche, et déposer la structure, la Dérouler vers l'avant, et fermer les fermetures éclairs.



Déposer la soufflerie et installer la manche, serrer fort la sangle de serrage. et raccorder à EDF (220v/16a).



Laisser le gonflable se terminer, la fixer la structure a l'aide de fixations. Installer les tapis et protections.



EN SIGNANT LE DEVIS (FEUILLE 1), VOUS VOUS ENGAGEZ A RESPECTER LE CONTRAT DE LOCATION (FEUILLE 2) ET RESPECTER LES 5 POINTS DE LA NOTICE DE MONTAGE (FEUILLE3)

